Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 14 (1934)
Heft: 10

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE ÉCONOMIQUE FRANCO-SUISSE

Organe mensuel officiel
de la
Chambre de Commerce suisse en France
16, Avenue de l'Opéra

Décembre 1934 Paris-Ier Quatorzième Année. — N° 10

Téléphone :
Opéra 90-68
Adresse télégraphique :
Commersuis-Paris 111

La Revue économique franco-suisse *fait suite au* Bulletin mensuel *de la Chambre de Commerce Suisse en France*

Le numéro : 3 fr.
Abonnement annuel : 30 fr.
(*argent français*)
Chèques postaux Paris 32-44

SOMMAIRE

Pages

PREMIÈRE PARTIE

LA FRANCE ET LA SUISSE AU SEIN DU « BLOC-OR »

Page

La France et la Suisse au sein du « Bloc-Or » 173

DEUXIÈME PARTIE

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Deux questions de jurisprudence française :
Contrats passés en monnaie étrangère (Piquecry). 177
Primauté des salaires sur les droits de douane dans les faillites (Jucker) 179
Port-Saint-Louis-du-Rhône 179
La Navigation intérieure, fluviale et lacustre 180
Quelques mots d'économie politique 181
Renseignements utiles à qui voyage 182

PREMIÈRE PARTIE

LA FRANCE ET LA SUISSE AU SEIN DU "BLOC-OR"

Née, au mois de juillet 1933, de la faillite de la Conférence Economique Mondiale de Londres, l'entente entre la France, la Suisse, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Italie — connue sous le nom de « Bloc-Or » — a pour but principal la défense en commun par ces six nations de leurs monnaies demeurées fidèles à l'étalon-or. La nécessité d'étendre cet accord monétaire aux domaines du tourisme et des échanges commerciaux s'est accentuée encore depuis l'année dernière et après avoir fait l'objet d'un nouvel échange de vues entre délégués des pays intéressés — à l'occasion de la session de la Société des Nations, au mois de septembre de cette année — elle a amené la convocation d'une conférence du « Bloc-or » à Bruxelles, les 19 et 20 octobre 1934.

En ce qui concerne les échanges commerciaux, le protocole de cette conférence précise :

« que les Gouvernements conviennent...

a) de rechercher de quelle manière il est actuellement possible d'accroître les échanges entre leurs pays; ils considèrent comme désirable un accroissement de 10 % du volume global des échanges effectués du 1er juillet 1933 au 30 juin 1934.

b) d'engager sans retard des négociations bilatérales, lesquelles devront aboutir dans un délai de moins d'un an ».

Depuis la signature de ce protocole, la France a déjà entamé des négociations bilatérales avec la Belgique, d'une part, et les Pays-Bas, d'autre part. Mais il n'est pas à notre connaissance que ces pourparlers aient permis à ces différents pays de jeter les bases d'un élargissement prochain de leurs échanges commerciaux. Cela du reste n'est pas pour surprendre — si regrettable que cela soit — lorsque l'on se réfère aux déclarations du chef de la délégation française à la conférence de Bruxelles, qui indiquait, à son retour à Paris, « qu'il n'était pas question d'augmenter pour l'instant le volume des contingents... mais de dégager trimestriellement les reliquats non utilisés, qui sont de l'ordre de 50 millions de francs français, et de les répartir entre les pays du « Bloc-or »

Si même ces reliquats des contingents français pouvaient être utilisés par les autres pays du « Bloc-or » (ce qui est infirmé par une étude objective de la question), ces 50 millions de francs français ne permettraient en aucune façon d'aug-